

Schweizerische Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique Conferenza svizzera dei direttori cantonali della pubblica educazione Conferenza svizra dals directurs chantunals da l'educaziun publica

Berne, le 21 avril 2020 29-12.10 CA Monsieur Guy Parmelin, Conseiller fédéral Chef du DEFR Palais fédéral Est 3003 Berne

Assouplissement des mesures de protection contre le nouveau Coronavirus ; enseignement postobligatoire

Monsieur le Conseiller fédéral,

La CDIP s'est engagée activement depuis la publication de l'ordonnance COVID-19,2 du 13 mars 2020) pour respecter et veiller à la mise en œuvre des mesures préconisées face à la pandémie, dans l'ensemble de la formation, obligatoire et postobligatoire.

Les mesures préconisées en date du 16 avril font état d'un assouplissement progressif des mesures de protection. Le Conseil fédéral prévoit de rouvrir les écoles obligatoires à partir du 11 mai. « Dans une troisième phase prévue à partir du 8 juin, ce sont les écoles professionnelles et du secondaire II ainsi que les hautes écoles qui devraient rouvrir leurs portes ».

Notre Conférence a pris acte de ces décisions. Elle prépare actuellement la reprise de l'enseignement présentiel au niveau obligatoire en portant une attention particulière aux mesures sanitaires et en veillant à leur adaptation au contexte cantonal si nécessaire étant donné l'évolution différente de la pandémie dans les différents cantons.

En revanche elle vous communique son étonnement s'agissant de l'enseignement présentiel dans les établissements professionnels et du secondaire II formation générale. Une éventuelle réouverture à partir du 8 juin compromet fortement le déroulement de l'année scolaire ; de fait en fonction des degrés scolaires, en particulier pour les volées terminales, il n'y a généralement plus d'enseignement présentiel en juin. Le mois est consacré à la passation d'épreuves annuels et d'examens de fin de formation dans les filières de maturité gymnasiale, professionnelle ou d'école de culture générale.

En conséquence la Conférence sollicite un réexamen de cette mesure. La date du 8 juin est annoncée comme éventuelle, elle pourrait faire l'objet d'une anticipation bienvenue du point de vue de notre expertise pédagogique, sous réserve du strict respect des mesures sanitaires que le BAG pourrait recommander, voire étudier en fonction de la situation dans les cantons.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, mes salutations les meilleures.

Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique

Silvia Steiner, conseillère d'État

Présidente

Susanne Hardmeier Secrétaire générale

Copie: aux membres de la CDIP

Generalsekretariat | Secrétariat général

Haus der Kantone, Speichergasse 6, Postfach, CH-3001 Bern | T: +41 31 309 51 11, F: +41 31 309 51 50, www.edk.ch, edk@edk.ch

IDES Informationszentrum | Centre d'information | T: +41 31 309 51 00, F: +41 31 309 51 10, ides@edk.ch